

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2026

PRÉVENIR L'UTILISATION DE CONTRATS D'ÉNERGIE POUR LÉGITIMER DES
OCCUPATIONS ILLICITES - (N° 2492)

N° CE23

AMENDEMENT

présenté par

M. Monnier, M. Casterman, Mme Grangier, Mme Sicard, M. Vos, M. Rivière, M. Patrice Martin,
M. Weber, M. Loubet, M. Tivoli, M. Meizonnet, M. Lopez-Liguori, M. Amblard, M. Le Bourgeois,
Mme Laporte, M. de Lépinau, M. Gabarron, M. Falcon et M. Barthès

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--